Envoyé en préfecture le 15/12/2020
Reçu en préfecture le 15/12/2020
Affiché le
ID : 077-217705011-20201215-35_2020_060-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 *présents et 1 pouvoir*)

Date de la convocation du conseil municipal : **4 décembre 2020**

Date d'affichage : **4 décembre 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 14 décembre, à 19 h

Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Nadia LEFAY, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS

Pouvoirs 1 excusés : Chantal BRIANE donne pouvoir à François DEYSSON,

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 3.5/2020-060

OBJET : **Demande de reclassement de la salle polyvalente L4 en maison des associations L5**

François DEYSSON informe les élus du conseil municipal que la salle polyvalente est un **ERP de type L4**.

François DEYSSON rappelle que cette salle a longtemps fait l'objet d'avis défavorables pour l'accueil des activités ou du public dans la mesure où les travaux prescrits par les commissions de sécurité successives avaient toujours été effectués sans avis de conformité avant ou après travaux. Ainsi, les autorisations de travaux correspondants aux travaux effectués n'avaient jamais été sollicités tout comme les Rapports de Vérifications Réglementaires Après Travaux (**RVRAP**) n'avaient jamais été fournis. De plus 2 unités de passage avaient été supprimées pour cause de nuisances sonores à la demande de riverains, il y a de nombreuses années.

François DEYSSON précise que cette situation a été corrigée, lors du dernier mandat, que les unités de passage ont été recréées, que les documents mais ***qu'à l'analyse de l'utilisation réelle de cette salle, il s'avère qu'elle n'est utilisée principalement que par des associations et que lorsque la commune l'utilise, la jauge ne dépasse jamais 150 personnes***. La jauge initiale de 266 personnes n'est donc jamais atteinte.

François DEYSSON propose au conseil municipal de demander à l'État, après avis du SDIS, un reclassement de cet ERP en catégorie L5 qui correspondrait parfaitement à son utilisation. Les contrôles périodiques continueront à être effectués par le cabinet de contrôle missionné, chaque année, par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition du maire et l'autorise à solliciter les services de l'État et engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir un ***reclassement de la salle polyvalente (ERP L4) en maison des associations (ERP L5).***

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 14 décembre 2021,
Le maire, François DEYSSON
Acte rendu exécutoire après publication, le 15 décembre 2021

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)